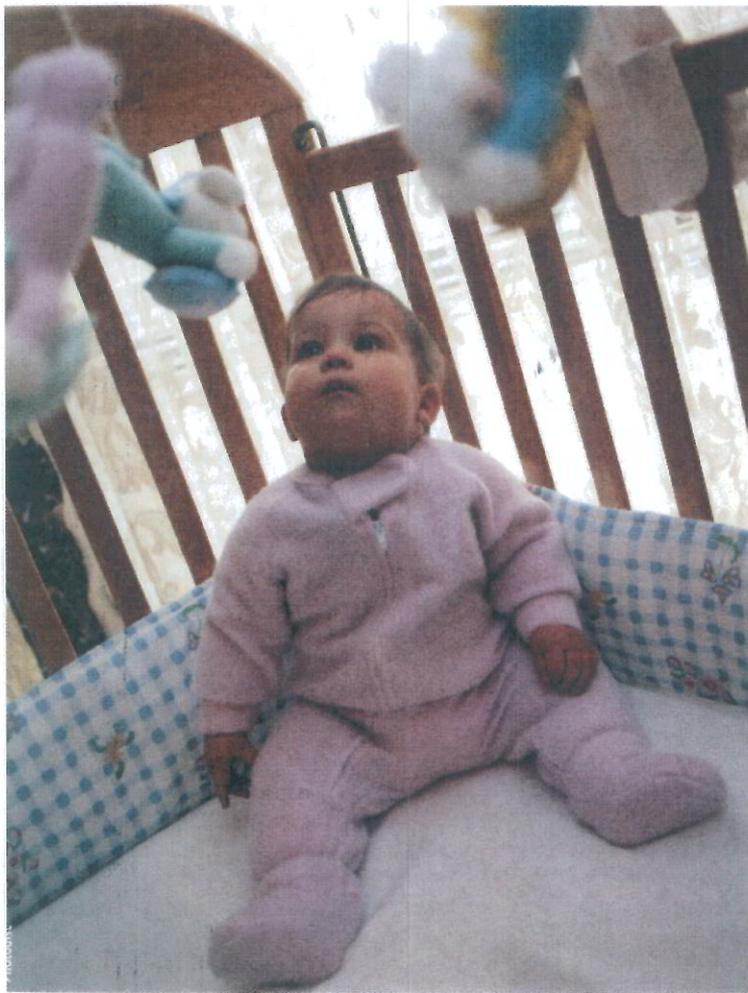


## Les crèches volantes de Mami : un ticket pour l'insertion

■ Dans le Var, un service d'accueil itinérant, permet d'offrir à de jeunes ménages habitant des communes excentrées, les services d'une crèche collective.



L'arrière-pays varois a connu ces dernières années une poussée démographique très importante, caractérisée par l'installation de jeunes couples, bien souvent sans emploi et parents d'enfants en bas âge. Face à cet exode d'un nouveau genre, le conseil général a souhaité agir en créant des conditions permettant à ces jeunes ménages de concilier obligations familiales et professionnelles. Le département expérimente ainsi depuis peu un service de crèche itinérante,

Bambimômes. "Dans le Var, il existe une grande disparité d'accès aux équipements publics entre les communes de la côte, qui sont riches et très urbaines, et celles de l'arrière-pays, qui sont excentrées, rurales, et plus pauvres. Bambimômes a pour objectif de rééquilibrer l'offre de services et de répondre aux besoins nouveaux de ces jeunes ménages", explique Marianne Jacquemin, directrice de l'association Maison d'accueil multiservices intergénérationnelle (Mami) qui gère le dispositif (voir encadré). L'association départ-

ementale a créé Bambimômes en juin 2003 sur la communauté de communes de Saint-Maximin. Depuis lors deux autres communautés de communes disposent aussi de ce service. "Nous sommes dans une phase d'expérimentation, et nous continuons d'améliorer le concept, avant de le développer", explique Patrick Heintz, directeur général des services du département du Var. Ainsi l'amplitude horaire devrait être étendue pour mieux répondre aux besoins des parents qui travaillent de plus en plus en horaires décalés. Dans quelques mois, l'initiative devrait être pérennisée et de nombreuses autres structures intercommunales se portent d'ores et déjà candidates pour développer sur leurs territoires Bambimômes. "Pour créer un nouveau service itinérant, nous nous adressons à des communautés regroupant au moins cinq communes, car il faut pouvoir amortir les frais d'un service sur toute la semaine", précise Marianne Jacquemin.

### Un fonctionnement adapté au rural

Chaque jour de la semaine, le véhicule change de commune, pour permettre à un maximum de parents de profiter d'un service de halte garderie, qui soulage notamment les mères non véhiculées. "Ceux qui ont besoin de faire garder leurs enfants toute la semaine, n'ont qu'à suivre le bus dans son parcours hebdomadaire", précise Marianne Jacquemin. Ainsi dans ces villages, dont la plupart comptent moins de mille habitants, le bus s'adosse à une salle communale où sont accueillis

les petits. Elle doit être adaptée aux normes en vigueur pour l'accueil d'enfants âgés entre 3 mois et 6 ans. Quelques aménagements doivent donc être réalisés: rehausser les prises électriques, adapter le revêtement du sol. Enfin, la pièce doit être suffisamment grande pour accueillir une dizaine d'enfants et l'équipe d'assistantes maternelles de Mami.

### Un projet pilote dans le champ de l'insertion

Pour réaliser ce projet pilote, l'équipe du conseil général chargée de monter des structures innovantes dans le champ social, s'est inspirée d'autres expériences et notamment celle menée à Valenciennes. Toutefois, dans le Var, l'initiative a pris un angle nouveau en s'orientant fortement vers l'insertion professionnelle.

Ainsi, si les Bambimômes sont accessibles à tous les enfants de la circonscription, un quota de places est réservé aux parents allocataires du RMI ou chômeurs, pour leur permettre d'avoir le temps de faire des démarches administratives, de se rendre à un entretien d'embauche ou même de suivre une formation. "Les difficultés de garde d'enfant pour les parents exclus du marché du travail et pour ce public toutes les précarités se cumulent, notamment en milieu rural. Il est donc impératif de lutter avec des moyens adaptés au territoire contre cette inégalité d'accès au service public. C'est pourquoi 65 % des places sont prioritairement accessibles aux enfants de parents en difficulté, néanmoins ce taux est adapté en fonction des besoins locaux", pour-

suit Marianne Jacquemin. La vocation sociale des crèches itinérantes ne s'arrête pas là, car la moitié des professionnelles embauchées, travaillent dans le cadre d'un contrat aidé d'insertion, qui prévoit une formation dans le champ de la petite enfance à la clé. Pour mener à bien cette mission d'insertion, chaque équipe du bus est reliée à une des plates-formes départementales RMI, qui soutient les allocataires, en les orientant et les formant sur un secteur où les débouchés sont importants.

### Des coûts réduits

Néanmoins, si le département a impulsé ces projets dans le cadre de ses missions d'insertion, pour les communes, il s'agit d'actions entrant avant tout dans le domaine de leurs compétences petite enfance. C'est pourquoi, les Caisses d'allocation familiales participent aux frais de fonctionnement des crèches itinérantes, par le biais notamment du contrat enfance. Leurs subventions peuvent représenter jusqu'à 65 % de la somme qui incombent aux collectivités intercommunales de payer. Il reste à la charge des communes environ 10 000 euros, soit un total de 50 000 euros pour une communauté de communes. Les parents quant à eux participent à la hauteur du taux horaire défini par la Caf en fonction de leurs revenus. Pour sa part, le département règle l'achat et l'aménagement du bus, comme le rappelle Patrick Heinz : "Ce système s'avère peu onéreux, car un bus équipé pour répondre aux normes exigées, coûte entre 50 000 et 75 000 euros". Une somme qui est dérisoire par rapport aux frais de création d'une crèche multi-accueil qui représentent en moyenne deux millions d'euros. Néanmoins les bus de Mami n'ont pas vocation à se substituer aux crèches collectives. Lorsque les besoins sont suffisants, tout doit être fait pour encourager des solutions plus pérennes. Il s'agit là d'une démarche pragmatique qui peut aussi servir pour couvrir un besoin ponctuel qui ne justifie pas un investissement impor-

## Mami, des structures au service de tous les âges

Créée en juin 2003, l'association varoise Mami a pour objectif, via les contrats d'objectifs départementaux, de créer des formules alternatives d'accueil, dans les champs de l'enfance et des personnes âgées. En plus des trois crèches itinérantes, l'association a déjà créé deux structures multi-accueil dans des quartiers populaires de Toulon, à la Baucaire et au Pont du Las. Au même titre que Bambimômes, ces services ont une mission d'insertion qui repose sur une logique de discrimination positive vers les publics exclus de l'emploi. "En outre, les projets que nous mettons en place ont tous une vocation pédagogique. À Toulon nous profitons par exemple de ce service pour échanger avec les parents sur le thème de la parentalité", explique Marianne Jacquemin.

En novembre, dans le centre ville, Mami a ouvert une Maison d'accueil multisérvices intergénérationnelle, à destination de 15 seniors et de 25 enfants. En journée, elle favorisera une synergie et des activités communes, entre les assistantes maternelles, les parents bénévoles, les retraités et les enfants. Une initiative novatrice qui vise à rompre d'une part l'isolement des aînés, tout en favorisant la mixité sociale et en créant des solutions de garde qui font aujourd'hui défaut aux parents en difficulté économique.

tant. Une fois que le service n'est plus nécessaire, l'association peut le transplanter sur une autre structure intercommunale.

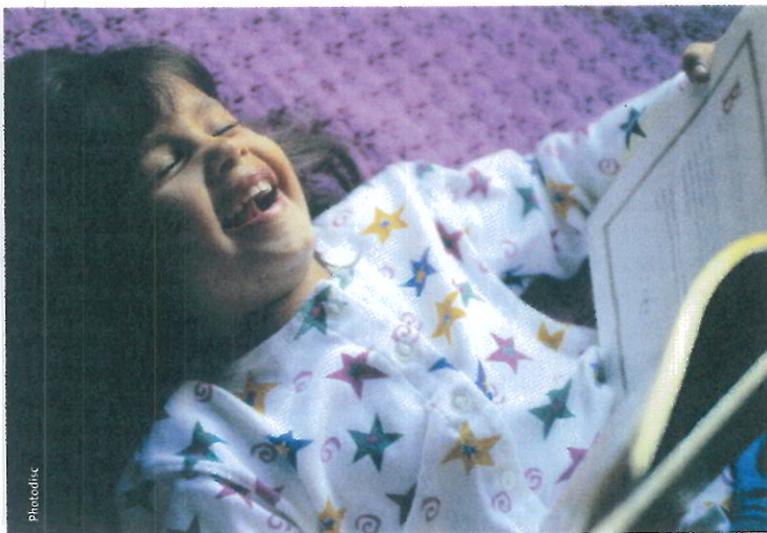
### Une formule prometteuse

"Les besoins évoluent vite et il y a des générations démographiquement creuses, c'est pourquoi les élus hésitent bien souvent avant de s'engager dans des frais importants pour répondre à un besoin qui ne durera pas", explique Marianne Jacquemin. En outre, le bus est aussi un observatoire qui peut permettre d'évaluer les besoins

avant d'envisager de créer une structure pérenne sur la commune. Dans tous les cas de figure, c'est une initiative innovante et judicieuse, qui en s'appuyant sur des compétences croisées petite enfance et insertion permet de répondre à un besoin global de l'usager. En outre, il participe certainement à esquisser les contours de ce que sera le service social de ce nouveau siècle. ◀

**Cédric Morin**

Contact - José Polard :  
01 30 79 57 57



Photofisc

Pour 43 % des maires, la décentralisation "va dans le mauvais sens"

Interrogés sur la poursuite de la décentralisation par l'Institut Ipsos pour le Courrier des maires, les maires se montrent critiques envers la loi de décentralisation. Seuls 35 % d'entre eux pensent que la législation "va dans le bon sens", contre 61 % il y a encore un an, 22 % ne se prononcent pas. Pour autant, selon le sondage rendu public le 15 novembre, 47 % d'entre eux font encore "plutôt confiance" au gouvernement sur ce dossier.

**Nouveau contrat unique d'accompagnement dans l'emploi**  
Le Sénat a adopté le 2 novembre l'article 25 du projet de loi de cohésion sociale, qui vise à fusionner le contrat emploi-solidarité et le contrat emploi-consolidé au sein d'un contrat unique d'accompagnement dans l'emploi. Ce nouveau contrat à durée déterminée est destiné aux chômeurs rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il n'est pas soumis à la règle limitant les CDD à un seul renouvellement.

**Chômage : tous concernés**  
En 2003, la hausse du chômage a touché toutes les catégories de la population, selon le "portrait social" de la France que vient de publier l'Insee. Pour la première fois depuis dix ans, l'emploi recommence à chuter : fin 2003, la France compte près de 80 000 emplois de moins que l'année précédente. Toutes les formes de contrats sont concernées. Le travail à temps partiel qui ne cessait de progresser depuis les années 90, a amorcé lui-même une chute. Enfin, comme en 2002, le chômage de longue durée augmente.

**La Croix-Rouge prévoit d'ouvrir son propre institut du management**  
Destiné à former le personnel de l'association, l'institut créé en partenariat avec l'Essec accueillera à terme les gestionnaires d'autres associations. Ouverture prévue pour 2005.

**206 000 IVG en 2002**  
Selon une estimation publiée le 2 novembre, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse aurait progressé de 1,7 % en 2002. Il pouvait "être évalué à 14,3 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, contre 14 en 1990 et 12,3 en 1995".